Parlement européen

2019-2024



Commission de la culture et de l'éducation

2023/2129(DEC)

14.11.2023

PROJET D'AVIS

de la commission de la culture et de l'éducation

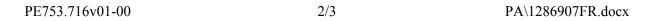
à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2022, section III - Commission et agences exécutives (2023/2129(DEC))

Rapporteur pour avis: Romeo Franz

PA\1286907FR.docx PE753.716v01-00

PA_NonLeg



SUGGESTIONS

La commission de la culture et de l'éducation invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- 1. salue les efforts déployés par la Commission et l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA) pour adapter Erasmus+, le corps européen de solidarité et Europe créative à une réalité en mutation, notamment en relevant les taux d'aide individuelle pour les bourses afin de préserver leur caractère inclusif, en prolongeant les délais de candidature et la durée des projets et en recentrant volontairement les activités sur l'Ukraine;
- 2. fait observer que l'année 2022 a vu le lancement ou le déploiement d'initiatives importantes telles que l'espace européen de l'éducation, le mécanisme de mixage MediaInvest, le nouveau programme de mobilité «Culture Moves Europe» et l'Année européenne de la jeunesse 2022;
- 3. exprime de nouveau son inquiétude quant au profil budgétaire très décalé en fin de période d'Erasmus+; se félicite des 35 millions d'euros supplémentaires octroyés à Erasmus + en 2022 sur les instances du Parlement;
- 4. demande à la Cour des comptes européenne de procéder à un audit sur l'éventuelle utilisation abusive des fonds de l'Union dans le cadre d'Erasmus+ et du corps européen de solidarité par des réseaux d'associations présentant de faux projets;
- 5. prend acte de la poursuite de la concentration du budget du programme «Europe créative» en début de période en 2022 afin d'atténuer les conséquences persistantes de la pandémie de COVID-19 sur les secteurs de la culture et de la création;
- 6. encourage la DG EAC et la DG CNECT à mettre pleinement en œuvre leurs stratégies antifraude;
- 7. s'inquiète de ce que le taux élevé et récurrent de reports de l'EACEA pourrait être révélateur de problèmes structurels dans ses cycles d'exécution ou de planification budgétaire, que l'EACEA devrait traiter;
- 8. constate avec inquiétude que les problèmes concernant les outils eGrant pour les bénéficiaires des appels gérés par l'EACEA ont persisté en 2022; demande instamment à la Commission et à l'EACEA de régler ces problèmes informatiques une bonne fois pour toutes afin d'éviter toute répercussion sur la réalisation des objectifs;
- 9. se félicite des efforts déployés par l'EACEA pour mettre en œuvre le système de management environnemental et d'audit (EMAS) et l'encourage à redoubler d'efforts en poursuivant la mise en œuvre d'un plan de durabilité et en publiant le rapport sur la durabilité de l'agence.